



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 20/2026
du Conseil communautaire
Séance du 9 février 2026**

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 52

Nombre de conseillers absents : 23

Nombre de votants : 65

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Jean-Louis NOIRET, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Pascal PEYRIERE, Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Plan de corps de rue simplifié mutualisé à l'échelle du Gard: participation financière

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2020,

Vu le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution des travaux de proximité de certains ouvrages et ses arrêtés d'application,

Vu la délibération du 17 septembre 2024 de territoire d'énergie Gard-Smeg approuvant le positionnement de Territoire Energie Gard en tant qu'autorité publique locale compétente pour la réalisation du PCRS sur le territoire du Gard,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2019, les exploitants de réseaux ont l'obligation de fournir des données géolocalisées en classe A (précision ≤ 40 cm) dans les unités urbaines et que cette précision impose de disposer d'un fond de plan de référence précis,

Considérant qu'à ce titre le plan de corps de rue simplifié est un fond de plan de voirie de haute précision, répondant aux exigences réglementaires en matière de géoréférencement des réseaux notamment dans le cadre de la réforme anti-endommagement (réforme DT-DICT),

Considérant que le syndicat mixte Territoire d'Energie Gard porte une démarche mutualisée de mise en œuvre de ce PCRS à l'échelle départementale,

Considérant que le syndicat mixte Territoire d'Energie Gard sollicite la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour participer au financement de cette opération à hauteur de 15 000 €, pour répondre au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES	
Descriptif	Montant € HT	Descriptif	Montant € HT	%
PCRS	525 000.00	FEDER	250 000.00	40
Jumeau numérique	125 000.00	ENEDIS	140 000.00	20
Frais de fonctionnement	100 000.00	OPEN IG	10 000.00	1
		Agglomérations	60 000.00	8
		Communauté des communes	130 000.00	17
		TE Gard	160 000.00	21
Total	750 000.00	Total	750 000.00	100

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Cette question a été présentée à la commission eau du 19 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'approuver** la participation de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à la mise en place du PCRS mutualisé,
- **D'autoriser** le versement d'une participation financière d'un montant de 15 000 € au titre de cette opération,
- **D'autoriser** le Président à mettre en œuvre les dispositions permettant l'application de la présente délibération,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

Le Président

Jean Christian REY

